

# Conditions particulières de vente

## **INSCRIPTION**

L'inscription à l'un des voyages ou séjours implique l'acceptation des conditions générales de ventes, en application de l'arrêté interministériel publié au journal officiel de la république française du 17 juillet 1994. Elle implique aussi la prise de connaissance et l'acceptation des conditions particulières ci-après.

Pour être considéré comme définitive, toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30% du montant total du voyage et obligatoirement accompagné du formulaire d'inscription rempli et signé par le client.

La réception de l'acompte n'implique la réservation que dans la mesure des places disponibles.

## **REGLEMENT**

En cas d'acceptation, le solde du prix total du voyage devra nous parvenir – sans relance de notre part- au plus tard 30 jours avant le départ. Si l'inscription se fait à moins de trente jours du départ, le prix total du voyage devra être réglé dès l'inscription.

Tout retard dans le paiement du solde pourra être interprété comme une annulation pour laquelle il sera fait application de frais d'annulation tels que définis ci-après.

## **FORMALITES**

Les informations que nous vous délivrons concernent les ressortissants français ; les voyageurs de nationalité étrangère à la France doivent s'informer auprès de l'Ambassade ou du Consulat du Sénégal établi dans leur pays.

Les informations fournies le sont à titre indicatif et il est conseillé de les vérifier avant le départ auprès des autorités compétentes (notamment sur Internet auprès du site du Ministère des Affaires Etrangères : [www.dfae.diplomatie.gouv.fr](http://www.dfae.diplomatie.gouv.fr)). Il peut être nécessaire de consulter ces informations régulièrement pour prévenir tout changement administratif.

## **ANNULATION**

Si le client annule son voyage pour quelques motifs que ce soit, il devra nous en informer par lettre recommandée avec accusé de réception le plus tôt possible; la date d'accusé de réception de la lettre sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation suivants :

<i>Plus de trente jours (30 jours) avant le départ :</i>	<i>15% du prix total du voyage</i>
<i>De trente (30) à vingt et un (21) jours avant le départ :</i>	<i>30% du prix total du voyage</i>
<i>De vingt (20) à huit (8) jours avant le départ :</i>	<i>50% du prix total du voyage</i>
<i>De sept (7) à deux jours avant le départ :</i>	<i>75% du prix total du voyage</i>
<i>Moins de deux (2) jours avant le départ :</i>	<i>100% du prix total du voyage</i>

Lorsque plusieurs personnes se sont inscrites sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur le montant général des acomptes, quel que soit l'auteur du versement.

Si l'annulation du voyage est de notre fait, soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint (et dans ce cas la décision sera prise au plus tard 31 jours avant le départ), soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité, soit par force majeure, le client sera remboursé intégralement. Le délai de 31 jours permet, en général, le remboursement intégral du vol

par les assurances annulation des compagnies aériennes, assurances qu'il est fortement conseillé de contracter lors de la réservation du vol.

### **LES PRIX**

Les prix indiqués sont de bons indicateurs du coût total du voyage, toutefois – conformément à la loi- nous nous réservons la possibilité de réviser les prix tant à la hausse qu'à la baisse afin de tenir compte de la variation du coût des transports, ou des variations du coût des taxes localement. Dans tous les cas une telle modification de prix ne pourra survenir moins de trente jours avant le départ.

Tout refus de la part des clients s'étant inscrit de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation et à ce titre sera justifiable des frais d'annulation comme précédemment évoqués.

Toute demande de prestation particulière fera l'objet d'un devis indépendant avec un réajustement des tarifs.

### **RESPONSABILITES**

Conformément à la loi du 13 juillet 1992, les événements suivants restent sous la responsabilité du client :

- perte ou vol des billets d'avion
- défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaire périmés ou d'une durée de validité insuffisante (passeport, visas, certificats de vaccination, ...) ou non conforme aux indications figurant sur le bulletin d'inscription, au poste de police de douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement, il sera retenu 100% du prix total du voyage.
- Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger intervenant pendant le voyage tels que guerre, troubles politiques, grèves, incidents techniques, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retard (notamment pour raison de sécurité), panne, perte ou vol de bagages ou d'autres effets.

Les ou les retards subis ayant pour origine la cause visée ci-dessus (Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger intervenant pendant le voyage) ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévu. Les frais annexes additionnels -tels qu'hôtel, etc ...- resteront à la charge du client.

- Annulation imposée par des événements ou des circonstances ayant un caractère de force majeure, pour des raisons de sécurité des voyageurs, sur injonction d'une autorité administrative.

### **BAGAGES**

Dans tous les cas vous demeurez seul responsable de vos bagages. Le poids total conseillé est de 15 kg tout compris mais vous devrez vous conformer aux exigences de la compagnie aérienne assurant le transport.

### **RISQUES**

Chaque participant est conscient que le côté «sauvage» du voyage entraîne certains risques notamment compte tenu de l'éloignement des centres médicaux et de l'absence de transports rapides vers ceux-ci. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir aux organisateurs, aux guides ou aux différents prestataires. **Il reste à la charge de chaque participant de souscrire une assurance «soins médicaux et rapatriement» ainsi que de vérifier les conditions de sa responsabilité civile au cas où il causerait des dommages à des tiers.**

Si les circonstances l'imposent, pour des raisons de sécurité, des raisons climatiques ou par le fait d'événement imprévu, l'accompagnateur se réserve le droit de changer l'itinéraire, l'hébergement ou le transport ainsi que les dates et/ou horaires de départ sans que les participant ne puissent prétendre à aucune indemnités.

Toute personne voyageant avec nous doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils et indications donnés par l'accompagnateur.